

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 30 juin, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 24 juin 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL,
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGRO,
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Didier KHOURY, Madame Marilyne LANTRAIN, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Nicole BROCARD à M. Didier SALAÛN.
Mme Valérie RODD à Mme Sandra CARVALHO.
Mme Rosa SAADI à Mme Virginie PRADAL.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.
M. Stefano TEILLET à Mme Véronique CHEVILLARD.
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

Absents excusés :

Mme LALANNE Sandrine.

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur GALLEGRO Jean-Antoine

2025DELIB0062 - VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants,
 Vu le Budget primitif 2025 du budget principal adopté par délibération n° 2025DELIB0025 du 17 mars 2025,
 Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 et notamment ses dispositions relatives aux collectivités territoriales,
 Vu l'avis de la Commission des Finances et du personnel communal du 25 juin 2025

Considérant la nécessité d'ajuster au mieux le budget 2025, notamment en y intégrant les éléments de la loi de finances 2025 votée tardivement le 14 février 2025

Après en avoir délibéré, et par 26 voix pour et 2 abstentions (Etienne RENAULT, Serge GODARD)

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE par chapitre la décision modificative n°1 de 2025 du budget principal de la commune tel que présentée s'élevant à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
011	Charges à caractère général	-4 992,94	
014	Atténuations de produits	105 763	
67	Charges exceptionnelles	35 000	
68	Dotations amortissements et provisions	12 800	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 641	
013	Atténuations de charges		10 000
70	Ventes de Produits		64 001,36
731	Fiscalités locales		31 129
74	Dotations, subventions et participations		-49 572,05
75	Autres produits de gestion courante		97 652,75
TOTAL		153 211,06	153 211,06

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Chapitres</i>	<i>Libellés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
23	Immobilisations en cours	-720 000	
13	Subventions d'investissement reçues		61 200
16	Emprunts et dettes assimilés		-785 841
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 641
041	Opérations patrimoniales	594 924,62	594 924,62
TOTAL		-125 075,38	-125 075,38

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<u>Total des deux sections</u>	28 135,68	28 135,68

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 4 juillet 2025

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO

Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne


